

Cher·e·s Collégeois·es

Dans ces temps difficiles, il m'a semblé essentiel de m'adresser à vous pour vous tenir informés des dernières mesures que nous mettons en place à Collégien.

Je tiens avant tout, à rendre hommage à l'enseignant qui est mort dans l'exercice de son métier ainsi qu'aux trois personnes assassinées sauvagement ce jeudi dans la cathédrale de Nice.

Ensemble, restons unis pour défendre les valeurs de la République et de la laïcité, œuvrons pour la liberté d'expression, la liberté de conscience et de croyance.

La France est passée au niveau maximum « urgence attentat », nous devons rester vigilants, sans pour autant céder à la peur et aux amalgames.

L'actualité de ces derniers jours nous bouleverse, d'autant plus que les nouvelles mesures sanitaires annoncées par le Gouvernement pour endiguer la pandémie nous replongent six mois en arrière avec un nouveau confinement. Mais nous devons prendre en compte la nouvelle dangerosité du virus en cette entrée d'hiver : le poids de la gestion des malades repose une fois de plus sur les épaules de nos soignants, que nous soutenons et remercions vivement.

L'union, l'entraide et la solidarité ne sont pas que des mots et nous faisons tout aujourd'hui pour les mettre en application. Ensemble, élus, personnels de la mairie et avec vous, nous devons nous engager pour la continuité du service public et apporter toute notre aide et notre soutien à chacune et chacun. Je tiens à remercier très chaleureusement l'investissement et le dévouement de l'ensemble des équipes.

Merci également à vous tous, vous qui proposez spontanément votre aide, les bénévoles qui continuent à créer les liens de proximité, chacun de vous qui portez une attention toute particulière à vos voisins, vos proches. Soyons acteurs du faire-ensemble à l'échelle de notre village et n'hésitez pas à vous faire connaître si vous souhaitez participer et vous investir au sein de la chaîne de solidarité.

Les conséquences de la crise sanitaire depuis mars 2020 ont eu des impacts sur la vie de nombreux habitants ; les deuils, l'isolement et les difficultés quotidiennes rencontrées ont généré des souffrances et de nouvelles difficultés notamment sociales.

Notre volonté politique a toujours été de ne laisser personne de côté : nous souhaitons aider toutes ces personnes qui vivent la perte d'activité, les licenciements ou la précarité du travail. Le CCAS (Centre communal d'actions sociales), le conseiller emploi, le service social sont attentifs pour vous écouter et vous soutenir. Ne restez pas seuls et contactez-nous au 01 60 35 40 00.



Collectivement, nous allons traverser cette nouvelle épreuve. Tous ces événements nous interpellent pour construire notre monde de demain, unis et solidaires.

En attendant, restez prudents, prenez soin de vous, de vos proches et de ceux qui vous sont chers.

Je vous souhaite bon courage,

Le maire,
Marc Pinoteau

Bien à vous



Nos vies confinées #2

Si les mesures ressemblent à celles mises en place au printemps, avec, par exemple, le retour de l'attestation pour sortir de chez soi, des évolutions ont été décidées par le gouvernement.

Le confinement est la règle pour tous sauf avec attestation de sortie pour :

- se rendre ou revenir du lieu de travail
 - des motifs médicaux
 - des motifs familiaux impérieux
 - l'assistance à des personnes en situation précaire ou garde d'enfant
 - une convocation judiciaire
 - accompagner un enfant à l'école
 - faire des courses essentielles
 - des déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie
 - participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.
 - certains déplacements nécessaires à des formalités administratives (Caf, assurance maladie, Pôle emploi...)
- Il sera aussi possible de se déplacer «pour se présenter à un examen ou concours, comme l'examen du permis

- de conduire.»
- visites dans les Ehpad et maisons de retraite

Interdits

- Réunions
- Déplacements interrégionaux
- Commerces non-essentiels
- Établissements recevant du public fermés
- Les rassemblements sur la voie publique excepté ceux déclarés en préfecture

Restent ouverts

- Les services publics
- Les commerces dits « essentiels »*
- Crèches, écoles, collèges, lycées
- Les parcs et jardins
- Les cimetières
- Les transports en commun restent opérationnels

Les mariages et enterrements maintenus avec restrictions

- Les enterrements limités à 30 personnes
- Les mariages limités à 6 personnes

*Laveries et blanchisseries, tabacs, opticiens, magasins informatiques, locations de voitures, certains magasins spécialisés, commerces de gros, guichets de la Poste et les guichets de banque, jardineries, magasins de bricolage

Les attestations de déplacements sont disponibles en ligne ou en téléchargement sur le site internet <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement> ou sur l'appli TousAntiCovid

Tous engagés contre la COVID-19 !
Téléchargez #TousAntiCovid

DISPONIBLE SUR Google Play
Télécharger dans l'App Store

Protégeons nos proches et protégeons nous-mêmes. Avec TousAntiCovid, participez à la lutte contre l'épidémie en limitant les risques de transmission.

Je veux participer



[Dernière minute] Le préfet de Seine-et-Marne vient de prendre un arrêté rendant le port du masque obligatoire sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public sur l'ensemble du département. L'arrêté est effectif depuis vendredi 30 octobre 2020. À l'exception : des personnes de moins de onze ans, des cyclistes, des personnes pratiquant un sport, des automobilistes, des usagers des deux-roues motorisés avec casque, des personnes en situation de handicap avec certificat médical.

La mairie est ouverte et vous accueille

le lundi de 13 h 30 à 17 h 00, du mardi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Contact mairie

01 60 35 40 00
ou Collégien direct sur www.mairie-de-collegien.fr, rubrique « Autre ».

Collégien solidaire

La chaîne de solidarité

Toujours active et d'autant plus avec ce nouvel épisode de confinement, la chaîne de solidarité de Collégien met en lien les bénévoles s'étant proposés, dans le cadre strict de sécurité sanitaire, et les habitants ne pouvant se déplacer pour réaliser les courses de produits de première nécessité. Signalez-vous en mairie par téléphone au 01 60 35 40 00 ou par Collégien direct :

- Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer (personnes âgées, personnes à risque, personnes isolées, sans véhicule etc) et que vous avez besoin de produits de première nécessité
- Si vous voulez apporter votre contribution
- Si vous constatez que l'un de vos voisins est en difficulté, isolé et sans aide.

Appel à bénévoles

Soyons « voisins solidaires » ! Chacun, à son niveau, peut aider. Si vous pensez qu'un de vos voisins peut être en situation de vulnérabilité, joignez-le par téléphone pour vous assurer qu'il ne manque de rien ou signalez-le en mairie et nous le contacterons. Si vous souhaitez rejoindre les bénévoles de la chaîne de solidarité, réaliser des courses, aller chercher les médicaments et les livrer, contactez la mairie au 01 60 35 40 00. Une attestation spécifique est fournie par la mairie pour vos déplacements bénévoles.

Pas seuls

Dans le cadre du plan de sauvegarde collégeois, les personnes vulnérables inscrites seront régulièrement contactées par nos services pour rompre l'isolement, apporter une écoute attentive et pouvoir recueillir leurs besoins.

Plan masques

Le plan masques collégeois est toujours actif. Chaque Collégeois peut venir à l'accueil de la mairie retirer un masque en tissu ou être livré (personnes vulnérables).

Aide aux entreprises en difficulté

Marne-et-Gondoire a mis en place une permanence gratuite d'information et d'orientation pour les entreprises en difficulté, assurée par un conseiller de BGE Paris, réseau national d'appui aux entrepreneurs. Permanences un mercredi sur deux au 45 av. du Gal Leclerc à Lagny-sur-Marne, sur rdv au 01 64 77 35 99 ou dev.eco@marneetgondoire

Aides sociales

Vous rencontrez des difficultés sociales ? Contactez la mairie pour un suivi ou une aide exceptionnelle adaptée à vos besoins : 01 60 35 40 00.

Aide emploi

Afin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé en matière d'emploi et des problématiques liées, prenez rendez-vous avec notre conseiller emploi : 01 60 35 40 00.

La vie ici



La vie scolaire et périscolaire

Confinement, oui mais, les enfants vont à l'école avec un protocole sanitaire maintenu et renforcé :

Mesures sanitaires :

- Masques obligatoires à partir de 6 ans
- Les parents s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas de fièvre (38°C et plus), quand l'enfant est testé positif au Covid-19 ou cas-contact.
- Mesures barrières et application des gestes barrières : distanciation, lavage régulier des mains, port du masque, aération des classes, désinfection des locaux.

En restauration :

les élèves seront accueillis par groupe-classe de manière à pouvoir respecter le protocole. Dans un souci de solidarité et durant cette période intermédiaire, il est demandé aux familles qui le peuvent d'assurer le repas de leurs enfants à la maison.

Les activités périscolaires :

Le brassage des enfants doit être limité. Le principe des « groupes-classes » est donc maintenu.

- L'accueil du matin : accueil au centre de loisirs, comme d'habitude.
- Les activités du soir (musique, danse, théâtre, sports, ateliers éducatifs) sont annulées et remplacées par des activités ludiques permettant la distanciation. L'accueil du soir se fera au centre de loisirs pour les maternels et à l'école pour les élémentaires.
- L'accueil du mercredi : Les

maternels, CP et CE1 seront accueillis au centre de loisirs. Les CE2, CM1 et CM2 seront accueillis à l'école ou à la maison communale.

Les activités extra-scolaires :

Elles ne sont pas maintenues. Cette première organisation est susceptible de connaître des aménagements dont nous vous tiendrons informés par tous nos moyens de communication (newsletter, facebook...)

Service jeunesse : en attente de réglementation



Masques enfants & rentrée du lundi 2 novembre

La rentrée a lieu, normalement, à 8 h 30 à l'école des Saules pour tous les élèves.

Distribution de masques pour enfants par les conseillers municipaux devant l'école des Saules dès 8 h 15 : pour permettre à chaque famille d'avoir le temps de prendre ses dispositions dans l'acquisition de masques pour les enfants à partir de 6 ans, la mairie de Collégien fournit 2 masques en tissu adaptés aux enfants. Cette première distribution permettra aux familles de tenir 10 jours. Lisez attentivement la notice d'utilisation fournie avec chaque masque pour enfant.



La vie des tout-petits

Le jardin des petits reste ouvert. Les activités complémentaires sport et culture en direction des assistantes maternelles sont annulées. Les ateliers d'éveil du Relais parents assistantes maternelles sont en attente des consignes du ministère des Solidarité et de la Santé.

La vie sportive

Toutes les activités associatives dans les locaux municipaux sont interdites. Les activités sportives en extérieur également, les regroupements sur la voie publique étant proscrits.



La vie culturelle

Les spectacles tout public, jeune public, le stage « son », les expositions, les cours de théâtre et de danse sont annulés à la Courée. Un report des spectacles, des expositions et des stages est en cours d'étude. Les cours de théâtre pour adolescents seront dispensés via visioconférence.

Le réseau des médiathèques, le conservatoire intercommunal de musique et le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier sont fermés. Des dispositifs indentiques au premier confinement seront mis en place (Click & collect, visioconférence...).

Parties remises

Ce nouveau confinement, c'est aussi une longue liste de rendez-vous, d'événements,

de temps forts annulés ou reportés. Gardons à l'esprit que nous aurons le plaisir de nous retrouver bientôt dans des conditions adaptées ou meilleures.

- 03/11 Réunion d'appel à projets du Collectif festif & citoyen : remplacée par l'envoi de vos idées par mail à vielo-cale@mairie-de-collegien.fr
- 11/11 Cérémonie de commémoration de l'armistice du Onze novembre 1918 : une gerbe sera déposées par le maire au monument aux Morts, sans public.
- 12/11 Conseil municipal : reporté à décembre 2020
- Les Deux jours de Collégien : annulés
- Semaine festive et solidaire : en attente de décision
- Les ateliers séniors prévus en présentiel sont reportés. Seuls les ateliers numériques restent effectifs en visio.



La vie du commerce local

- Commerces du centre-bourg**
- Pharmacie** : ouvert lun. 15 h 00 - 19 h 00, mar. jeu. ven. 9 h 30 - 13 h 00 / 15 h 00 - 19 h 00, mer. 9 h 00 - 13 h 00 / 15 h 00 - 19 h 00, sam. 9 h 00 - 13 h 00. Tél. 01 60 35 90 79
- Café de la mairie** : espace tabac ouvert. Tél. 01 60 36 23 55
- Pizza La Mamma** : ouverture normale retrait et livraison. Tél. 01 64 77 73 61
- Boulangerie aux plaisirs de Collégien** : ouverture normale. Tél. 01 60 35 06 20
- A2CW** : L'agence de dépannage informatique reste ouverte. Tél. 01 64 77 90 89
- NSD&Co, alimentation générale** reste ouverte de 10 h 00 à 21 h 00.

Centre commercial Bay 2
Carrefour est ouvert de 8 h 30 à 21 h 00. Les enseignes restantes ouvertes pendant le confinement :

- Les activités de téléphonies et réparations : Beauty Phone, SFR, Bouygues Telecom, WifiX

- La restauration uniquement en emporter : Bay Café, Waffle Factory, Fresh Burritos, Burger King, Bay2 Chine et Autour du Comptoir
- Photo Express et Photo Plus pour les photos d'identité et photocopies



- Jeff de Bruges
- Les opticiens : Grand Optical, Lissac, Opticiens Conseils, Alain Afflelou et KryS
- La retoucherie
- Darty
- Clopinette
- Les banques : Carrefour Banque et Bred

En click & collect avec réservations en ligne :
• Enseignes Cultura et Intersport

Leroy Merlin

Le magasin de bricolage de Collégien et la jardinerie de Lognes restent ouverts aux horaires habituels d'ouverture. Privilégiez le click & collect.

La Poste

Rendez-vous au bureau de Torcy durant les travaux de la future maison des services à Collégien.



**#Tous
AntiCovid**

Direction de la publication :
Mairie de Collégien
8 place Mireille Morvan
77090 Collégien.
Tél. 01 60 35 40 00.
www.mairie-de-collegien.fr
Photographies : Yann Piriou, Isabelle Lérable, centre commercial Bay2



Restons en contact

Pour améliorer la bonne circulation des informations auprès de tous, nous vous invitons à vous inscrire aux différents dispositifs de communication de la mairie.

Sur le site www.mairie-de-collegien.fr, vous pouvez vous inscrire :

- Aux newsletters pour recevoir des infos directement dans votre boîte mail.
- Au dispositif Collégien alerte SMS
- Sur Facebook ou instagram : abonnez-vous aux comptes officiels de la mairie de Collégien